

Conseil Communautaire du 08 avril 2019

PROCES VERBAL DE CARENCE

L'an deux mil dix-neuf, et le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Le Président procède à l'ouverture de la séance puis à l'appel nominal des membres.

Etaient présents :

Messieurs François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLOT, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Mesdames Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Myriam MARIN, Justine SAÏBOU-MINDJOUK

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilles DUFAIL à Monsieur Edgard CHOCHO, Enrico WILLIAM à Madame Justine SAÏBOU-MINDOUK, Madame Céline ZULEMARO à Monsieur Stéphane ANTOINETTE

Absents non Excusés :

Messieurs Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eddy GABRIEL, Jean-Claude HORTH, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Jacqy PIERRE-MARIE, Mesdames Yamilé GULLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Le Président constate que seuls dix-sept (17) conseillers communautaires sont présents alors que le quorum est fixé à 18 (dix-huit).

Le Président décide l'ajournement de la séance.

La date du prochain conseil est fixée au **vendredi 12 avril 2019 à dix-sept heures**, dans la salle de délibérations de mairie de Kourou, sur le même ordre du jour.

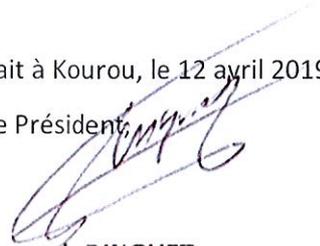
Le Président rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de conseillers présents lors de cette deuxième séance.

La séance est levée à 18h15.



Fait à Kourou, le 12 avril 2019

Le Président,


François RINGUET

Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: vendredi 19 avril 2019 11:23
À: Joëlle JERSIER
Objet: Fwd: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Date: 19 avril 2019 à 10:10:44 UTC-4
Destinataire: <tedetis109@e-legalite.com>, <elegalite@gmail.com>, <tatiana.falgayrettes@ccds-guyane.fr>
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-19
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 02PV_CC_2019
Objet acte: PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/04/20109
Nature de l'acte: Actes réglementaires
Matière: 5.2-Fonctionnement des assembles
Identifiant Acte: 973-200027548-20190408-02PV_CC_2019-AR
